



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 septembre 2010

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers et Conseillères.

Il y a 12 excusés (Mmes Claudine Bovet, Marie-José Bratcov, Maria Teixeira et MM. Daniel Barbey, Noël Dewarrat, Jean Egger, Christian Gander, Moritz de Hadeln, Nicolas Lambelet du Gay, Arthur Lieber, Jean-Gabriel Pittet, Christian Vernex).

Deux absents (MM. Marco Fulvio Amado Ribeiro et Alain Pernet).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Le président invite chacun à faire preuve de discipline et de respect mutuel dans les interventions pour des débats riches et démocratiques. Il précise que les préavis N<sup>os</sup> 87 et 88 ont été reportés à la séance du 30 septembre sur demande, courant août, des Commissions chargées des rapports, suivis logiquement par la Commission des Finances, ceci sur décision du bureau après en avoir demandé les motifs aux 1<sup>er</sup> membres. La Municipalité a accepté ces reports après avoir été consultée. Il rappelle aux Commissions que le délai de dépôt des rapports est fixé au vendredi 17 septembre. Il informe que le bureau ne souhaite pas que cela devienne une habitude qui se transforme en règle d'usage.

Le bureau du Conseil a reçu une motion, deux postulats et deux interpellations.

Motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulé «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac». Le président lui demande s'il désire développer sa motion séance tenante. M. Favez répond par l'affirmative.

Postulat de M. Rasul Mawjee intitulé «Transports publics à Gland». Le président lui demande s'il désire développer son postulat séance tenante. M. Mawjee répond par l'affirmative.

Postulat de Mme Sara Petraglio au nom du groupe socialiste «Demandant que la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et personnes âgées». Le président lui demande si elle désire développer son postulat séance tenante. Mme Petraglio répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Rives du Lac: quand un service cantonal met les bâtons dans les roues d'une Municipalité». Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Favez s'il désire développer son postulat séance tenante. M. Favez répond par l'affirmative.

Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Les zones 30: la mobilité douce est-elle en danger?». Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à Mme Labouchère si elle désire développer son interpellation séance tenante.

Mme Labouchère répond par l'affirmative.

La motion, les postulats et les interpellations seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juin 2010.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

### **Première lecture**

5. Préavis municipal N° 90 relatif à la réalisation des infrastructures routières concernant le plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».
6. Préavis municipal N° 91 relatif à la construction d'un îlot modérateur de trafic au carrefour de la rue de l'Etraz et de la rue de la Paix.
7. Préavis municipal N° 92 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un nouveau bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu-dit «Montoly».
8. Préavis municipal N° 93 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2011 - 2016

### **Autres objets**

9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la gare et riverains: quelles solutions?».
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Corinne Hug intitulée «Sondage pour l'horaire continu».

### **Divers**

11. Motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulé «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».
12. Postulat de M. Rasul Mawjee intitulé «Transports publics à Gland».
13. Postulat de Mme Sara Petraglio au nom du groupe socialiste «Demandant que la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et personnes âgées».
14. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Rives du Lac: quand un service cantonale met les bâtons dans les roues d'une Municipalité».
15. Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Les zones 30: la mobilité douce est-elle en danger?»
16. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones.
17. Nomination d'un/e secrétaire suppléant/e.
18. Divers + Propositions individuelles.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juin 2010.**

La discussion est ouverte.

- M. Creteigny: page 24 intervention de M. Genoud, le nom exact est Mme *Dios* et non Diosse.
- M. Collaud: page 3, 6<sup>e</sup> ligne de son intervention «L'estimation fiscale est de *Fr. 143'000.-* et non de *Fr. 443'000.-*».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Les corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.

### **Décision**

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2010.*

### 3. Communications du bureau

- Le 26 juillet, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance de ce soir.
- Le 27 juillet, le bureau a reçu un courrier de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal l'informant qu'un recours avait été déposé contre les décisions du Département de l'Economie et du Conseil communal de Gland du 6 mai, relatif à l'approbation du PPA Le Communet-Borgeaud. Ce recours est traité directement par la Municipalité pour réponse.
- Le 1<sup>er</sup> août, le président a participé aux festivités organisées par la Municipalité et son discours se trouve sur le site Internet de la Commune.
- Le 9 août, la Municipalité a sollicité un report au 16 décembre 2010 afin de répondre au postulat de Mme Christine Girod relatif à l'étude de la possibilité de réaliser une zone couverte au collège des Perrerets. Après consultations auprès de l'auteur du postulat et du Municipal en charge du dossier, le bureau a approuvé cette demande.
- Le 23 août, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du 30 septembre.
- Le 23 août, le bureau a auditionné les candidats au poste de secrétaire suppléant/e.
- Le 27 août, la Municipalité a demandé un nouveau report au 16 décembre 2010 afin de répondre au postulat de M. Michael Rohrer relatif à l'étude de l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos libre-service sur la Commune. Après consultations auprès de l'auteur du postulat et du Municipal en charge du dossier, le bureau a approuvé cette demande.
- L'agenda des séances du Conseil communal jusqu'à fin juin 2011 a été adressé aux Conseillers. Le bureau a suivi la recommandation émise lors de la réunion tenue en mai 2010 avec les présidents des groupes politiques, les membres du bureau et les membres de la Municipalité; à savoir que les séances du Conseil communal débiteront en 2011 à 19h30 à la place de 20h00. Il sera procédé en mai 2011 à une évaluation de satisfaction de ce nouvel horaire pour la suite du calendrier. Dans ce même calendrier, figurent toutes les dates des prochaines votations et élections.
- Conformément à l'article 82, le président rappelle que c'est lui qui accorde la parole à un membre du Conseil communal ou de la Municipalité, dans l'ordre de ceux qui l'ont demandée, que chaque membre a droit à la parole et qu'un membre de l'Assemblée ne peut parler une deuxième fois tant qu'un membre n'ayant pas encore parlé le demande, hormis les membres de la Municipalité et les membres de la Commission concernés par l'objet traité. Une fois la parole accordée par le président, le membre doit s'exprimer debout. Lors de sa première intervention, il est normal qu'il fasse preuve des règles d'usage de politesse, lors des interventions suivantes, il peut s'adresser à l'Assemblée de manière plus concise en disant simplement «Monsieur le Présidents».
- Le président rappelle que l'usage du micro est vivement souhaité afin de faciliter le travail de la secrétaire.
- Le dicton du jour: «La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, mais d'apprendre comment danser sous la pluie».

### 4. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegny**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal:** le 1<sup>er</sup> juillet, Mme Loeffel a remplacé à la tête du Contrôle des habitants Mme de Luna, partie à la retraite. Le 23 août, entrée en fonction de nouveaux apprentis, il s'agit de MM. Joao de Almeida, employé de commerce voie E et Nicolas Maietta, agent d'exploitation. Le 26 août, fin des contrats d'apprentissage de MM. Grégory Chappuis et Matthieu Divorne. Le 27 août, M. Grégory Chappuis a été engagé à 50% durant sa formation complémentaire pour une maturité en cours d'emploi sur deux ans. Le 4 octobre, engagements de Mme Alicia Höhn comme employée d'administration à 100% au Contrôle des habitants et d'un jardinier-horticulteur à 100% au Service des Espaces verts; pour ce dernier le contrat va prochainement être signé. La collaboration continue avec IPT (Intégration pour tous) afin de compléter l'équipe des Espaces verts jusqu'à l'arrivée d'un nouveau collaborateur. M. Michel Félix, boursier communal, prendra sa retraite au printemps prochain. Une annonce de recherche paraîtra très prochainement avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> février 2011.

prochain. Une annonce de recherche paraîtra très prochainement avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> février 2011.

- **Image de Gland:** les premiers ateliers ont eu lieu les 23 et 30 août et les suivants se tiendront les 6 et 15 septembre, environ 25 personnes y prennent part.

- **Naturalisation:** naturalisations ordinaires accordées après passage devant la Commission en 2008 et 2009:

Emërllahu (née Sahiti)	Minavere	Kosovo
Emërllahu	Albion	Kosovo
de Sousa e Sá	Flávio	Portugal
Monteiro Gomes e Sá	Maria de Fátima	Portugal
Gomes de Sousa	Wilson	Portugal
Gomez Bermudez	Javier	Espagne
Gomez Bermudez née Adane	Myriam	Algérie
Gomez Adane	Yassin	Espagne

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique, transport scolaire:** une doublure scolaire a dû être ajoutée à 15h15 en raison du nombre d'enfants terminant à cette heure, la Direction de l'Etablissement secondaire n'ayant pas cherché à allonger la journée des classes lorsque cela n'était pas nécessaire. Depuis le 31 août, des arrivées tardives ont été signalées concernant les courses de 8h et notamment celle de ce jour pour la course desservant le Golf et qui vient de Begnins. L'exploitant "Car postal" est en train d'analyser la situation et la densité du trafic à ces heures afin de voir s'il est possible de décaler ces bus. La Direction de l'Etablissement secondaire a été mise au courant de cette problématique et une demande a été faite auprès des maîtres afin de renoncer à signaler les arrivées tardives. Les parents d'élèves du secondaire ont reçu, cet été, une communication concernant l'arrivée, en décembre 2010, de la communauté tarifaire Mobilis à Gland. Par cette communication, la Municipalité a souhaité inciter les parents à prendre un abonnement annuel au TUG, valable à l'ancien prix durant toute l'année scolaire. Un système de subventionnement est à l'étude pour la rentrée 2011 et sera communiqué ce printemps.

- **Intégration:** au vu du succès rencontré, un 7<sup>e</sup> cours de français pour adultes migrants est organisé par Caritas dans 4 niveaux différents. Chaque cours se déroule une fois par semaine pendant 1h30, en matinée ou en soirée, du lundi au mercredi, dans le Bâtiment des Gardes-Forts. Une permanence d'inscription est ouverte tous les mardis de 16h à 18h.

Le projet «des mots pour les tous petits», élaboré par la Commission d'intégration, a obtenu un financement cantonal. Ce projet débutera au printemps prochain et prévoit une initiation à l'apprentissage du français, donnée sur 10 leçons pour les enfants allophones qui vont rentrer au cycle initial. Un autre projet de soutien scolaire individualisé pour les élèves allophones va être mis sur pied cet automne à l'Etablissement primaire.

La prochaine fête multiculturelle aura lieu pendant le marché d'automne du dimanche 3 octobre à la salle communale. Au programme, cuisine, danse et musique du monde.

- **Parascolaire:** la première édition du centre aéré qui s'est déroulée cet été, durant 4 semaines, a satisfait parents et enfants, grâce à l'engagement et à la motivation du personnel qui a su organiser des activités variées. Il va être proposé de reconduire ce concept sur l'ensemble des vacances d'été l'année prochaine.

- **Culture:** le programme du théâtre de la saison 2010–2011 se trouve sur les tables. Sur proposition de la Commission culturelle, une sculpture de l'artiste rolloise Mme Alma Dupont sera installée sur le giratoire Mt-Blanc – rte de la Paix - rte de Begnins.

- **Transport:** suite à l'action des communes concernant les cartes journalières communales, les CFF ont renoncé à restreindre la validité de ces cartes dès 9h. La hausse des prix de 15% pour les communes sera effective dès janvier 2011. Les CFF ayant limité la hausse de leurs propres cartes à Fr. 4.-, la Municipalité a choisi de faire de même. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les 9 cartes journalières communales seront vendues au prix de Fr. 44.-, du lundi au vendredi, contre Fr. 68.- auprès des CFF. La Municipalité estime que la différence de prix restera attractive.

Le deuxième véhicule "Mobility" installé à la gare depuis fin 2009 ayant atteint son taux de rentabilité, la Municipalité en a commandé un troisième. Ce véhicule sera stationné devant l'Administration communale et sera à disposition des employés et des privés.

La Ville de Gland s'est engagée à signer la Charte pour une mobilité urbaine durable proposée par l'Union suisse des villes. Cette charte prévoit un certain nombre de lignes directrices qui seront mises en œuvre dans les nouveaux aménagements.

La semaine de la mobilité se déroulera dans le canton dès la mi-septembre. Cette édition verra à Gland des activités essentiellement pour les enfants: le mercredi 15 septembre un cours de conduite cycliste et le vendredi 24 septembre, la Journée à pied à l'école et la grande fête du pédibus.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **EMS:** la Municipalité de Gland a accepté le transfert de la "Fondation Quatre Saisons" dans la "Fondation Belle Saison" par absorption d'ici au 31 décembre 2010. La partie exploitation avait déjà été transférée, il y a une année et demie et maintenant il s'agit de la partie immobilière. La ville de Gland a demandé que les statuts de "Belle Saison" soient modifiés avec un membre d'office désigné par la Municipalité de Gland. La garantie de cautionnement est maintenue.
- **Finances:** reçu le décompte final de la péréquation 2009. Contrairement aux autres années où nous recevions un montant en retour, cette année, il faut effectuer un versement complémentaire de Fr. 2'218'173.-, ce qui porte le montant total pour 2009 à Fr. 17'192'281.-, mais 2009 avait été une année exceptionnelle. En francs absolus, la ville de Gland est le cinquième contributeur du canton, derrière Pully: 36,8 Mio; Lausanne: 34,6 Mio; Nyon: 27,6 Mio; Lutry: 24,6 Mio. Yverdon reçoit Fr. 4 Mio. En francs par habitant, Gland et Nyon se situent au même niveau et versent pour 2009: Gland: Fr. 1'521.-, Nyon: Fr. 1'527.-.

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

- **Plan Directeur de la Région de Nyon:** enquête publique du 10 septembre au 11 octobre. Deux séances d'informations auront lieu: l'une à Gland de 18h à 20h à Montoly le 22 septembre, l'autre à Changins le 29 septembre de 18h à 20h.
- **Plan partiel d'affectation «Falaise-Plage»:** il s'agit des deux parcelles communales sur lesquelles se situent l'hôtel et la plage publique. La première séance a eu lieu le 27 juillet avec l'urbaniste conseil de la commune, M. Fischer. Le 8 septembre, prochaine réunion avec les Services de l'Etat. L'idée est de mettre un complexe hôtelier, un port de plaisance souterrain ou sur l'eau et de maintenir l'accès au lac pour le public.
- **Zone 30km/h Nord:** la Municipalité va mandaté très prochainement un expert externe reconnu dans le monde du transport pour faire l'analyse de la zone 30km/h. Nord en fonction depuis une année. Cette analyse durera environ 4 semaines et les résultats seront communiqués lors d'un prochain Conseil.
- **Schéma directeur 1C Gland-Vich:** plusieurs séances et études du Comité de pilotage et du groupe technique ont eu lieu afin d'avancer dans la mise en œuvre du schéma. Il reste encore une rencontre avec le mandataire pour que le schéma directeur puisse enfin voir le jour.
- **Place de la Gare:** après les recours formulés, les recourants n'ont pas été plus loin dans leurs démarches; de ce fait, le permis de construire pourra être délivré. Les travaux pourraient alors commencer en octobre après obtention du financement lors du prochain Conseil communal. La Commission technique étudiant le préavis avait émis des réserves concernant la zone 20km/h, dite de rencontre. M. Aragao, spécialiste de la mobilité a été mandaté par la Municipalité. Elle a accepté le mandat de légalisation de mise en œuvre de cette zone de rencontre.
- **Plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud»:** un premier recours avait été déposé contre la décision de Conseil communal et un deuxième est arrivé devant la Cour de droit administratif et public (CDAP) de la part de la commune de Vich. L'investisseur a décidé de continuer les enquêtes publiques, après une première série, la deuxième est parue le 31 août.

- **Concours Bâtiment plurigénérationnel:** 46 projets ont été analysés. Le premier prix est revenu à un bureau d'architecture italien "SM-ARCH" de Ragusa. Vu l'importance de ce bâtiment, la Municipalité a décidé de garder le président du Jury, M. Marco Cennini architecte à Lausanne, pour aller jusqu'à la mise en œuvre de l'avant-projet. Le vernissage a eu lieu le 31 août et l'exposition publique est ouverte du 1<sup>er</sup> au 9 septembre à la Salle des colonnes à Grand Champ.
- **Nouveau bâtiment administratif (NBA):** un préavis sera déposé cette année pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif complémentaire de l'actuel pour palier au manque de locaux.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** les travaux de la route de Begnins vont débiter et impliquent la fermeture partielle de la route à la circulation motorisée. Le passage des piétons sera maintenu. Les restrictions de circulation concernent la fermeture du tronçon de la route de Nyon à la sortie du parking de la poste; seuls les véhicules descendants (poste direction gare) seront autorisés. Une déviation par la rue de la Gare et la rue de l'Abbaye sera temporairement aménagée pour le sens montant. Nous comptons sur la compréhension de tous durant cette période de travaux.

Suite à des problèmes d'adjudication, les travaux concernant le pont sur la Promenthouse ont débutés plus tard que prévu. Cela implique des modifications du «phasage» des travaux. Le nouveau planning prévoit l'exécution d'une demi-chaussée jusqu'à fin novembre, puis l'autre demi-chaussée sera exécutée dès le début février 2011 pour terminer à fin avril.

Le Service des routes va entreprendre des travaux sur la RC 31, soit entre le Giratoire de la Bichette et l'entrée de la Ville de Gland. La réfection de cette zone va être réalisée dès mi-septembre et jusqu'à fin octobre. Ces travaux vont causer quelques nuisances sur le trafic, mais les mesures envisagées permettront de maintenir les jonctions accessibles à la circulation de 06h00 à 21h30. Il est possible que, selon les travaux à effectuer, certaines nuits soient complètement interdites à toute circulation. Une information sera faite par le Service des routes dans le journal régional du jeudi précédant les travaux, afin de toucher les habitants de Gland et de la région. Cette information sera placardée sur les piliers publics.

- **Equipements sportifs:** le terrain synthétique est utilisé depuis environ 3 semaines à la satisfaction des utilisateurs. Ne reste plus qu'à terminer la pose du grillage autour de cette zone et le dossier pourra être clos.

## PREMIERE LECTURE

### **5. Préavis municipal N° 90 relatif à la réalisation des infrastructures routières concernant le plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».**

- La séance est agendée le 8 septembre 2010 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Finini Lino, rad. *Membres:* Freuler Samuel, GdG – Golay Michael, GdG, Haussauer Philippe, GdG – Bovet Régina, soc, Rohrer Michael, soc – Peltier Mauricette, lib.  
+ la Commission des Finances

Le président rappelle au premier membre que les rapports signés doivent parvenir au président du Conseil communal, à la Municipalité et aux présidents des groupes politiques 10 jours à l'avance, soit pour le 17 septembre, le 20 septembre étant férié (lundi du Jeûne fédéral). Le bureau est conscient du délai court qui est imposé. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous référer à l'art. 52 de notre règlement.

- La discussion est ouverte.

- M. Ph. Martinet: dans le préavis, il est proposé de dépenser Fr. 1'600'000.- pour le pont, en une ligne, sans avoir aucune idée à quoi ressemble ce pont. Il a pris contact avec M. le Préfet et selon ce dernier, ce n'est pas suffisant pour une telle dépense. Il invite la Municipalité à «muscler» un peu ce point du préavis.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **6. Préavis municipal N° 91 relatif à la construction d'un îlot modérateur de trafic au carrefour de la rue Etraz et de la rue de la Paix.**

- La séance est agendée le 7 septembre 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Cosandier Martial, soc. *Membres:* Dhanjal Charanjit, soc – Corbaz Gilberte, GdG – Meignier Maëlle, GdG – Schumacher Manfred, GdG – Jaquier Jean-Marc, rad – Kulling Martine, lib. + la Commission des Finances

Le président rappelle les délais concernant le dépôt des rapports.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: est étonné de voir qu'un seul modérateur de trafic est prévu. Il demande à la Commission d'étudier la possibilité d'avoir un deuxième modérateur à l'autre extrémité ou au milieu de la rue de la Paix, car avec un seul modérateur, les automobilistes accéléreront quand même et cela ne servira pas à grand chose.
- M. Calabrese: un certain nombre d'habitants de la rue de la Paix avaient fait des propositions à la Municipalité quant à de possibles aménagements. Il serait intéressant que la Commission reprenne ces propositions et que la Municipalité dise pourquoi ces propositions n'ont pas été retenues.
- M. Fargeon: la Municipalité a rencontré les pétitionnaires. Le projet leur a été présenté et les propositions municipales ont été acceptées.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7. Préavis municipal N° 92 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un nouveau bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu-dit «Montoly».**

- La séance est agendée le 6 septembre 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Monney Isabelle, GdG. *Membres:* Buffat Ahimara, GdG – Huguet Gérard, GdG Petraglio Sara, soc – Waeger Jean-Marc, soc – Chitra Emilie, rad – Turrettini Hubert, lib. + la Commission des Finances

Le président réitère les remarques faites lors des préavis précédents concernant le dépôt des rapports.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **8. Préavis municipal N° 93 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016.**

Commission des Finances

Le président rappelle les délais concernant le dépôt du rapport.

- La discussion est ouverte.
- M. Turrettini: dernièrement, le Conseil a pris la décision de passer le nombre des municipaux de 5 à 7 dans le but de diminuer leur charge de travail et de les rendre plus disponibles. Ce préavis demande l'augmentation des rémunérations des municipaux à cause d'une surcharge de travail. Il demande donc à la Commission de bien vouloir essayer de résoudre ce paradoxe qui veut que d'un côté l'on diminue la charge de travail et que de l'autre côté, l'on augmente les tarifs à cause d'une surcharge de travail.

- **M. Favez:** est étonné que dans ce préavis l'on ne parle que de la part fixe des municipaux. Il n'y a pas un seul mot explicatif au niveau financier. Les représentations, par exemple, dans les assemblées régionales sont payées en vacation mais il n'y a aucune indication chiffrée de ce que chaque municipal reçoit chaque année en vacation et pense que ce ne sont pas des chiffres négligeables. Il est clair que dès le moment où il y aura 7 municipaux ce problème des vacations va se répartir entre les 7. Il aurait été fort judicieux de la part de la Municipalité de se pencher sur cette problématique et qu'elle donne plus que ce que l'on trouve dans ce préavis, insuffisant pour lui.
- **M. Collaud:** un tableau récapitulatif sur l'ensemble des villes est fait, il est tenu à jour depuis 3 ans. Dans le préavis N° 36 de Morges, le tableau a été mis en annexe ce qui a très mal été perçu par la Municipalité étant donné que les informations avaient été mises de manière confidentielle. La Municipalité s'est engagée à donner ce tableau à la Commission des Finances ainsi qu'un autre tenu à jour depuis 2006, voire depuis 2002, sur le nombre d'heures de vacations et le montant de celles-ci. En général, ce sont 2'500 heures de vacations par année qui se répartissent entre les différentes personnes. Un règlement existe expliquant ce qui est compris dans le fixe et dans les vacations, ces documents seront éventuellement à disposition de la Commission et lui-même reste aussi à disposition.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la gare et riverains: quelles solutions?»**

- La séance est agendée le 6 septembre 2010 à 19h00. Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Mayer David, GdG. *Membres:* Amado Ribeiro Marco Fulvio, GdG – Martinet Philippe, GdG – Favez Jean-Michel, soc – Waeber Anita, soc – Girod Christine, rad – Labouchère Catherine, lib.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Corinne Hug intitulée «Sondage pour l'horaire continu»**

Le président demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse, puis lui passe la parole.

• **Mme Hug:** répond par l'affirmative, elle remercie la Municipalité, puis relève les éléments suivants: *«Concernant les transports du TUG, la Municipalité encourage la mobilité douce pour les enfants de Gland. J'abonde dans ce sens et encourage la Municipalité à étudier la possibilité de faire des pistes cyclables car selon l'éloignement des habitations, il serait plus aisé d'utiliser le vélo car la zone 30 n'englobera pas tous les quartiers. Le Conseil d'Etablissement a effectivement soutenu le rapport de la Commission «Transports» ainsi que de la Commission «Journée de l'écolier» demandant à la Municipalité de faire la promotion de la mobilité douce et d'étudier la mise en place de l'horaire continu. Par contre, il n'a aucunement été question de lier la mise en place de l'horaire continu au début des cours pour tous à 8h30. Comme l'horaire continu et le début des cours étaient liés, il a été surprenant de constater que vous avez abandonné l'horaire continu mais gardé le début des cours à 8h30. Ce qui a occasionné pour certaines classes des sorties plus tardives, vers 16h50. La Municipalité a également écrit que ni la Conférence des maîtres, ni le Conseil d'Etablissement ne se sont manifestés lors de la présentation du projet de changement d'horaire. Il faut savoir que la Municipalité n'a pas présenté un projet, mais une décision lors de la séance du 19 avril. Le Conseil d'Etablissement a fait des remarques et posé des questions lors de cette séance, mais elles n'ont pas été prises en compte».*



- La discussion est ouverte.
- M. Mawjee: dans la réponse, il est stipulé que deux bus sont prévus à 12h, 16h, 17h et un à 15h. Il précise que ce n'est qu'une ligne qui est prévue à 15h, la doublure n'était pas prévue à 15h au début du programme scolaire. Cette doublure n'a été mise en place qu'au début de cette semaine. Les enfants sont restés 2 jours de suite à l'arrêt du bus en l'attendant vainement. L'horaire des bus n'a été transmis aux élèves que le lundi, ce qu'il fait qu'ils ont appris à 14h qu'il n'y aurait pas de bus à 15h. C'est une défaillance au niveau de l'organisation du transport et ce n'est pas acceptable.
- Mme Girod: s'interroge sur l'heure du début des cours. A-t-il été envisagé de commencer les cours aux heures «pleines»? Cela solutionnerait peut-être la sortie, au lieu de 16h50, elle serait avancée d'une demi-heure. Commencer à 8h n'est pas si terrible par rapport à 7h30. Il semble que dans d'autres communes, il est possible de faire des horaires pour tout le monde, la même chose, sans avoir ces différences d'horaire de fin. Y-a-t-il un problème spécifique qui fait qu'à Gland l'on est obligé d'avoir des horaires différents?
- Mme Golaz: répond qu'il avait prévu de maintenir le bus de 15h et qu'il n'avait pas été jugé nécessaire d'avoir une doublure. Il s'est avéré que l'Etablissement secondaire a compressé les horaires au maximum afin de ne pas avoir trop de sortie à 16h40, c'est pour cela que la doublure a été mise en place plus tard. La première semaine, les Service communaux ont acheminé les enfants et aucun n'a été perdu dans la nature. Les horaires de bus pour tout l'Etablissement secondaire ont été adressé aux parents d'élèves en juillet, elle est étonnée d'apprendre que cela ne semble pas être le cas. Commencer à 8h pour tous est une bonne idée, seulement le règlement scolaire actuel concernant le cycle initial ne permet pas de débiter les cours avant 8h30. Cela va évoluer avec le projet de la nouvelle loi scolaire. En ce qui concerne la fin des cours, peut-être et c'est une hypothèse que des directeurs arrivent à faire des miracles et d'autres moins? Il faut savoir que les élèves n'ont pas le même nombre de périodes en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> qu'en 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, il faut compter avec les options, les cours facultatifs, les cours par demi-classe. C'est un jonglage permanent et c'est le système éducatif vaudois qui veut ça.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **11. Motion de M. Jean-Michel Favez, au nom du groupe socialiste, intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac»**

Le président passe la parole à M. Favez pour le développement de sa motion.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: oui, la Municipalité essaie de répondre régulièrement à la résolution du Conseil communal. Elle a obtenu dernièrement, en espérant qu'il n'y ait pas de recours, la possibilité d'avoir une servitude de passage à pied sur la propriété Schumacher, suite à la création de son port. Chaque fois qu'il est possible, les municipaux concernés rencontrent les propriétaires afin de trouver des solutions de passage. Le Plan directeur cantonal précise que partout le cheminement passe le long de la rive, il peut être à 50 ou 200 m. du lac. C'est un chemin continu mais cela n'est pas toujours techniquement possible. La Municipalité étudie un projet partant de la plage communale en direction de Genève sur env. 400 à 500 m. sur une parcelle achetée. L'enquête devrait être déposée à la fin de l'année mais la Municipalité est toujours en négociations avec les propriétaires, des solutions ont été trouvées et pas toujours acceptées par la Commission des rives du lac. Quant à la Falaise jusqu'à la Dullive, il faut être deux pour négocier et à chaque fois avoir quelque chose à négocier. M. Fargeon travaille sur la première partie depuis 4 ans et il n'a pas encore l'acceptation des personnes. Cette motion est extrêmement contraignante et difficile à tenir. L'envie est là mais à l'impossible nul n'est tenu.

- M. Genoud: une aire humide a été recensée, dans les compensations écologiques, entre le Manoir côté Rolle de la plage actuelle et l'anse de la Dullive. Cette aire humide, d'après Pro Natura, est extrêmement intéressante au niveau protection de la nature, elle crée une transition entre le lac et la terre. Cette motion, allant dans les perspectives municipales et de la population, va à l'encontre du projet de l'île, où il pourrait éventuellement s'avérer qu'une partie du droit de superficie serait remis à la nature. La Municipalité suit cela avec intérêt.
- M. Ph. Martinet: partage l'objectif et le diagnostic du motionnaire, l'on n'avance plus beaucoup dans les concrétisations de ce cheminement. Il émet des doutes quant à demander un calendrier lorsque l'on est à ce point-là dépendant du secteur privé et des procédures juridiques. C'est pratiquement pousser la Municipalité à mentir car pas tenable. Il serait plus intéressant de demander une forme d'étude juridique sur les possibilités d'expropriation, les indemnités envisageables, que cela pourrait-il coûter de véritablement exprimer la volonté publique? Voir ce qui est possible et sur cette base-là, aller de l'avant. Ce serait plutôt un postulat qu'une motion. Une Commission pour la prise en considération serait souhaitable.
- M. Favez: n'est pas opposé au fait que sa motion soit examinée par une Commission. L'on pourra constater, par l'interpellation qu'il développera d'ici quelques minutes, que les intentions municipales ne sont pas nécessairement suivies quand il s'agit de négocier ou de contester d'éventuelles décisions pour le moins bizarre du Service des Eaux, notamment. Dans son texte figure un passage permettant cette souplesse en privilégiant un autre tronçon avec des possibilités du côté ouest mais qui lui paraissent moins judicieuses. Tout est possible comme sont possibles des passerelles en porte-à-faux sur le lac, cela s'est déjà fait à Saint-Prex ou à Nyon, et non sur les propriétés. Il est important que le Conseil marque un ou deux signaux très forts de manière à montrer sa ferme volonté de voir se réaliser ce chemin piétonnier avant le 24<sup>e</sup> siècle.
- M. Fargeon: il faut savoir que les passerelles sont refusées par la Commission des rives du lac, qu'il est inconcevable pour elle que le propriétaire paie une passerelle pour passer sur le domaine public cantonal plutôt que de passer sur sa propre propriété.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le président rappelle les variantes, soit: prendre en considération la motion ou la renvoyer à une Commission qui sera chargée de préavis sur la prise en considération pour autant qu'un cinquième des membres le souhaite.

- La discussion est ouverte.
- Mme Girod: il existe encore une autre variante, celle de refuser la motion.

Le président rectifie: la motion est prise ou pas en considération.

- M. Favez: espère qu'un cinquième des membres soutiendront le renvoi en Commission.
- M. Grandjean: souhaite que cette motion passe par une Commission.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

### ***Décision***

*A une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de renvoyer la motion à une Commission pour la prise en considération.*

## **12. Postulat de M. Rasul Mawjee intitulé «Transports publics à Gland»**

Le président passe la parole à M. Mawjee. Ce dernier précise qu'il existe une région au sud de Gland représentant quand même 5% de la population glandoise et qui est totalement mécontente de la situation actuelle. Ce matin, 2 septembre, 6 voitures ont été nécessaire pour emmener les enfants à l'école parce que le bus n'était pas là. M. Mawjee développe son postulat.

- La discussion est ouverte.

- Mme Golaz: ce postulat pose surtout des questions, il s'agirait plutôt d'une interpellation. Les réponses seront apportées au prochain Conseil, mais elle peut déjà en donner certaines. En ce qui concerne l'horaire et l'organisation du réseau, la Commune reste compétente en ce domaine, c'est elle qui décide quelles lignes, quels arrêts sont à desservir et à quelles fréquences. Une étude est en cours à ce sujet, le but est de faire évoluer ce transport urbain en relation avec toutes les lignes régionales. La Municipalité est consciente des problèmes rencontrés pour le transport des enfants et comprend le mécontentement, une solution est cherchée. La ligne des TPN reliant Nyon à Gland va disparaître avec la régionalisation. La ville de Gland a des transports urbains, c'est pour cela qu'en tant que transports publics, elle va faire partie d'office du réseau Mobilis. Les transports scolaires seront traités d'une autre façon. Par jour, 240 enfants utilisent les bus. Les questions concernant Mobilis pourraient éventuellement être traitées avec le postulat suivant déposé par Mme Petraglio.
- M. Favez: oui il y a beaucoup de questions, cela ressemble plus à une interpellation, mais cela vaut la peine que la Municipalité fasse un rapport complet en englobant certainement le postulat suivant demandant des mesures d'accompagnement. Il se réjouit que l'exemple tarifaire lausannois pour les jeunes ait été cité par M. Mawjee et de voir que certains membres du PLR glandois ont plus d'ouverture que ceux du Conseil communal lausannois!

- M. Grandjean: se fait le porte-parole de mamans du Domaine du Golf se plaignant qu'il n'existe pas de passage piétons sécurisé pour traverser la route Suisse.
- M. Fargeon: ce sujet fait partie de l'étude en cours sur le rond-point de la route Suisse.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

### **Décision**

*A une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération de ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.*

Après une interruption de séance décidée par le président, les débats reprennent.

### **13. Postulat de Mme Sara Petraglio, au nom du groupe socialiste, intitulé «demande que la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et personnes âgées»**

Le président passe la parole à Mme Petraglio pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- Mme Golaz: avec Mobilis, les personnes combinant plusieurs transports sont avantagées. Par exemple: Gland-Lausanne en train, plus les transports publics de Gland et lausannois, l'abonnement annuel est actuellement de Fr. 2'871.-, il passerait à Fr. 2'060.-. Les perdants sont ceux concernés que par une seule zone.
- M. Hill: dans cet exemple, se sont les enfants et les personnes âgées qui sont perdantes. Ne pourrait-on pas faire un effort pour ces personnes?
- Mme Golaz: les partenaires devront payer le prix Mobilis et ensuite passer à la Commune pour se faire rembourser. Tout dépend du système de subventions qui sera mis en place, les réflexions sont toujours en cours et rien n'est décidé; cela pourrait être selon le lieu de domicile si l'on privilégie certains quartiers excentrés ou selon le revenu ou le nombre d'enfants.
- M. Favez: comme annoncé, venir l'année prochaine avec un projet est louable et l'on ne peut que le saluer, mais il est nécessaire de rapidement casser le très fort mécontentement des parents d'élèves. Sur le site du journal «Le Matin» qui traitait de cette problématique à Gland, il y avait plus de quatre-vingts réactions exacerbées contre cette augmentation de tarifs. Ce postulat va dans le bon sens pour répondre à de nombreuses demandes et il faut le soutenir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

### **Décision**

*A une large majorité, avec 1 avis contraire et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la prise en considération de ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.*

Le président relève que ces deux postulats sont proches l'un de l'autre et si les réponses de la Municipalité sont données en même temps, le bureau étudiera alors la possibilité de ne nommer qu'une seule commission traitant de ces deux objets.

### **14. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Rives du lac: quand un service cantonal met les bâtons dans les roues d'une Municipalité»**

Le président passe la parole à M. Favez pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: apporte les informations suivantes en répondant aux questions de l'interpellant:

*«1° Comment la Municipalité analyse-t-elle la nouvelle prise de position du SESA?»*

*En cours d'instruction du recours déposé par la Tourangelle SA le 9 juillet 2010, le SESA a procédé d'office à un nouvel examen de la situation.*

*Par courrier du 10 août 2010, le SESA a informé l'autorité de recours qu'il rapportait partiellement sa décision, en ce sens qu'il confirmait que le Département de la sécurité et de l'environnement autorise le renouvellement de la concession d'eau pour le maintien d'un port privé de plaisance sur le domaine public cantonal du lac Léman, et autorise la Tourangelle SA à faire usage de ce port de plaisance.*

*En revanche, et c'est là où la modification intervient, le SESA informait dans son courrier du 10 août 2010 à l'autorité de recours que la servitude de passage publique à pied demeure inchangée dans son tracé et dans son assiette de 90 cm de large, alors que la décision faisant l'objet du recours imposait une assiette de 2 m de large et sur toute la longueur de la parcelle 924 dans le prolongement de part et d'autre de celle existante.*

*Par avis du 20 août 2010, le Juge instructeur de la CDAP a fixé aux parties un délai au 3 septembre 2010 pour se déterminer sur la question de savoir si le recours a conservé son objet vu la décision du SESA.*

*Par courrier du 24 août, le conseil de la recourante a informé le SESA que sa cliente la Tourangelle SA retirera formellement son recours dès que la nouvelle décision du Département de la sécurité et de l'environnement, dûment signée par la cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, lui aura été notifiée et pour autant que la nouvelle décision contienne les rectifications annoncées par le Service des eaux.*

*Par courrier du 30 août, le SESA a confirmé à la CDAP qu'il agit effectivement au nom du Département de la sécurité et de l'environnement, qu'il adhère aux conclusions formulées par la recourante dans son acte du 9 juillet 2010 et que dès le retrait du recours effectué, soit dès que la cause aura été rayée du rôle, une nouvelle concession sera délivrée.*

*Il y a lieu toutefois d'attendre la détermination de la recourante pour savoir si elle se contente de la confirmation du SESA communiquée le 30 août 2010 à la CDAP ou si elle exige une décision signée par la cheffe du Département préalablement au retrait du recours.*

*Ainsi, la seule question qui est débattue devant la CDAP en l'état est de savoir si la nouvelle décision prive le recours de son objet.*

*2° A-t-elle réagi auprès du service concerné et de la cheffe du Département contre cette décision et le procédé utilisé par le SESA?*

*Lors de sa séance du 16 août, la Municipalité a pris acte de la décision du SESA et mandaté son conseil pour déterminer les tenants et aboutissants de cette décision.*

*Il appert que si le SESA agit effectivement par délégation de la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement et que cette autorité a adhéré aux conclusions du recours, la Municipalité ne peut qu'en prendre acte.*

*La Commune de Gland n'étant pas partie intimée à cette procédure. Elle ne peut pas prendre de conclusions relatives à la servitude incriminée, cette question relevant du Droit civil».*

- M. Favez: remercie M. Fargeon pour cette réponse immédiate, laquelle ne le satisfait pas du tout. La Municipalité «se couche» devant une décision d'un Service dépendant du Département de la sécurité et de l'environnement, le SESA. Décision pour le moins insatisfaisante, troublante et étonnante quant à la procédure. Il n'est pas anodin de constater qu'un autre Service du même Département a demandé et obtenu du Tribunal cantonal un délai fixé aux opposants et à la Municipalité pour réagir au 3 septembre, donc un Service du même Département a obtenu un délai pour se déterminer sur le cas et notamment sur le recours des avocats représentant les propriétaires de ''la Tourangelle SA''. Dans la réponse à l'interpellation déposée en 2009, la Municipalité précisait clairement, ce qui pouvait passer pour une volonté forte, de réaliser les objectifs du Plan directeur des rives du lac. M. Favez cite « *La Municipalité profite de la présente réponse pour confirmer avec la plus grande force ses objectifs en matière d'accessibilité aux rives du lac* ». Certes, la Municipalité a poliment demandé qu'une servitude de passage public soit inscrite au Registre Foncier, mais quand l'on se retrouve face à un tel revirement de position des Services de l'Etat, quand l'on analyse un tant soit peu la procédure qui a conduit à la décision du SESA, décision qui n'est absolument pas expliquée et motivée, la moindre des choses serait de réagir et de défendre avec un minimum de conviction sa position et les intérêts de la population. Il ne peut que regretter la réponse municipale qui se réfugie derrière des arguties judiciaires fantaisistes. D'après le courrier lu par M. Fargeon, les seuls qui peuvent être entendus, ce sont les recourants défendant les propriétaires, les autres n'ont pas le droit à la parole, c'est sidérant. Il invite le Conseil communal à inciter la Municipalité à se montrer ferme dans la défense de ses positions et à réagir sur la très discutée décision du SESA en déposant la résolution suivante:

*«Le Conseil communal invite la Municipalité à poursuivre, dans les délais fixés par le Tribunal cantonal, la démarche qu'il a initiée pour obtenir l'inscription au Registre Foncier d'une servitude de passage sur la totalité de la longueur de la parcelle N° 924''La Tourangelle SA''».*

- M. Fargeon: comprend la déception de M. Favez et répète que la Municipalité n'a aucun pouvoir légal de se retourner contre la décision de la CDAP. Malgré toute la bonne volonté, il ne pourrait que mentir en acceptant de dire de pouvoir faire quelque chose.
- M. Favez: oui, la Municipalité ne peut pas recourir contre cette décision mais une lettre marquant la désapprobation sur un tel procédé en demandant des explications supplémentaires est la moindre des choses qu'une Municipalité peut faire.
- M. Ph. Martinet: il s'agit d'un sujet technique. C'est dans ce genre de procédure que se cache l'enfer et la capacité de ne jamais aboutir avec ces projets de cheminement au bord du lac. Une résolution en terme de portée politique n'est pas très considérable, cela n'est qu'un signal que donne le Conseil. Lorsque l'on a, comme dans cette situation, une décision non motivée et quand on dénie à la Municipalité la capacité de défendre l'intérêt public et donc la servitude existante, cela est suffisamment énorme pour que l'on demande des explications. Il trouve cela étrange et recommande de suivre cette résolution.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

### ***Décision***

*A une large majorité, avec 8 avis contraires et 6 abstentions significatives, le Conseil communal accepte la résolution.*

## **15. Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Les zones 30: la mobilité douce est-elle en danger?»**

Le président passe la parole à Mme Labouchère pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- La Municipalité annonce qu'elle répondra au prochain Conseil communal.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## DIVERS

### 11. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones

Après la nomination de M. Vallat à la présidence du Conseil, une place est à repourvoir au sein de cette Commission.

- M. Grandjean: propose la candidature de Mme Line Gilliard.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Le nombre de candidat étant égal au nombre de place à repourvoir, il est procédé à l'élection à main levée.
- A l'unanimité, Mme Line Gilliard est élue à la Commission du Plan de zones.

Le président souhaite plein succès à Mme Gilliard dans cette Commission passionnante et intéressante.

### 12. Nomination d'un/e secrétaire suppléant/e

- Suite à la démission de Mme Paula Aeschmann, le Conseil doit désigner et élire un/e secrétaire suppléant/e. Le bureau, présidé par Mme Sara Petraglio, a lancé un appel à candidatures en mai 2010. 9 personnes ont répondu. 7, malheureusement, ne répondaient pas aux critères en adéquation avec la fonction, ces candidats pensaient être en face d'un poste à temps partiel permanent avec jours et horaires fixes. Le bureau du Conseil communal a auditionné le 23 août les deux candidatures restantes, aussi intéressante l'une que l'autre. Suite à cette audition et après mûres réflexions, l'une des candidates s'est retirée car très active dans le monde du théâtre avec des représentations les soirs et le week-end. Il ne reste donc qu'une seule candidate et le bureau présente Mme Sara Petraglio, membre du Conseil communal et ancienne présidente. Mme Petraglio est responsable du service de la distribution au sein des Transports publics genevois, elle connaît parfaitement la vie glandoise et le fonctionnement du Conseil. Disponible, elle veut s'impliquer pleinement lors des préparations du Conseil ou votations et élections. Elle est aussi présidente du Parti socialiste.
- La candidature de Mme Sara Petraglio est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

#### Résultat

*Bulletins délivrés: 61 – rentrés: 61 – blancs: 10 – nul: 0*

Mme Sara Petraglio est élue par 50 voix. Il y a 1 voix éparse.

### 18. Divers + propositions individuelles

- Mme Favez: il est dit, dans le document analysant le contenu des sacs poubelles que 58% des déchets pourraient être recyclés. Est-ce une simple information ou de nouvelles mesures vont-elles être prises pour améliorer cette situation?
- M. Fargeon: à l'heure actuelle, il s'agit d'une information. Cependant, cela reste une base de réflexion concernant le projet de collecter d'une manière forte les déchets recyclables et notamment les déchets verts organiques. Par exemple, la ville de Gland encourage toujours le tri et la collecte des déchets plastiques, car il existe encore une filière récoltant ceux-ci, contrairement aux informations parues dernièrement dans les journaux qui mentionnaient le fait que d'autres communes ne le font plus et où tous les plastiques vont directement à la poubelle. Pour information, la SADEC étudie la possibilité d'avoir des filières permettant d'une part la valorisation des déchets et d'autre part d'établir la traçabilité du recyclage de ces déchets. La Municipalité a, comme annoncé lors d'un précédent Conseil, mis en stand-by ses réflexions concernant la taxe pollueur-payeur car nous sommes toujours dans l'attente d'un arrêt du Tribunal fédéral établissant clairement les possibilités juridiques de perceptions des taxes. Une fois cette décision connue, le Conseil d'Etat présentera un projet de loi qui devra être débattu au sein du Grand Conseil par nos députés et enfin nous pourrions définir notre plan d'action.
- Mme Favez: lors de l'étude du postulat «Biogaz», un des vœux que la Commission avait voulu très pressant demandait à la Municipalité de travailler à la SADEC comme un leader, avec dynamisme et engagement pour que cela bouge et à son avis, cela ne bouge pas assez vite.

- M. Fargeon: en tant qu'administrateur de la SADEC, il ne peut accepter ces propos. En effet, la SADEC a créé deux groupes de travail étudiant l'un, les déchets organiques produit par les villes et l'autre, les déchets organiques produit par les communes de campagne. Il est en effet évident que la gestion des déchets «méthanisable» n'est pas traitée de la même manière en ces 2 entités. Il y a 2 visions clairement identifiées; pour les villes, il faut mettre en place une récolte «porte à porte» des déchets, ainsi à Gland cela demanderait entre autre, la mise en œuvre d'infrastructures ou de services spécifiques, par contre pour les communes de campagne, la récolte est différente sachant qu'une grande partie de la population composte ses déchets organiques. Enfin, il est bon de savoir que la SADEC emploie une directrice et une employée administrative, le reste des ressources sont les 13 administrateurs qui définissent les projets à entreprendre dans le cadre de leurs mandats respectifs.
- Mme Roy: la route lyrique de l'Opéra de Lausanne s'est arrêtée au Théâtre de Grand Champ le 6 juillet et malheureusement la salle n'était remplie que par un petit tiers de spectateurs. Si cette expérience devait être reconduite, il serait souhaitable d'avoir davantage de publicité et qu'un encart soit dans le Gland-Cité afin que le théâtre puisse être plein et fasse honneur à notre commune lorsque l'on a la chance d'avoir l'Opéra de Lausanne qui se déplace.
- M. Tacheron: est heureux d'apprendre que le grillage va être posé autour du nouveau terrain synthétique car les responsables et utilisateurs ont déjà du chasser des cyclistes VTT en mal d'exploits sur ce nouveau gazon synthétique.

Le président rappelle qu'il est indispensable de consulter l'auteur d'un postulat afin de fixer une date qui lui convienne pour la séance en Commission.

Le président communique qu'à partir du 30 septembre, il sera présent au carnotzet du Conseil communal une heure avant le début de la séance et une heure après la dite-séance pour échanger des idées ou débattre de divers sujets. Il a approché la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité de «rafraîchir» le carnotzet pour le rendre plus convivial et avoir des équipements techniques plus aux normes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du Conseil pour la qualité des débats ainsi que les anciennes présidentes qui l'ont aidé à se préparer dans sa nouvelle fonction.

Le président clôt la séance tout en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 30 septembre 2010 à 20 heures.

La séance est levée. Il est 22h38.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron

Annexes: Motion de M. Jean-Michel Favez, «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac»

Postulat de M. Rasul Mawjee, «Transports publics à Gland»

Postulat de Mme Sara Petraglio, «demande que la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et personnes âgées»

Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Rives du lac: quand un service cantonal met les bâtons dans les roues d'une Municipalité»

Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Les zones 30: la mobilité douce est-elle en danger?»